

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3728 - Lundi 05 Octobre 2020 - Prix : 200 Fc

Dhoulkamal rattrapé par son passé



LUTTE CONTRE LE CANCER CHEZ LA FEMME

Le programme d'octobre rose dévoilé

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Octobre 2020

Lever du soleil:

05h 51mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 04h 39mn

Dhouhr : 12h 02mn

Ansr : 15h 19mn

Maghrib: 18h 06mn

Incha: 19h 20mn



CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS :

Mzimba menace ceux qui le contestent

Pour celui dont le mandat a expiré depuis le mois d'avril, la pétition signée par 33 de ses confrères appelant à des élections le 31 octobre prochain, est « attentatoire au respect dû à la justice ».

Suite à la pétition signée et publiée le 26 septembre par 33 avocats, à la tête desquels Me Fahmi Said Ibrahim, le Conseil de l'ordre des avocats, cible de ladite pétition, n'est pas resté sans réactions. Dans une conférence de presse le week-end dernier, le bâtonnier Me Mzimba a déploré la façon dont ses contestataires se sont exprimés. « Ce n'est pas dans mes habitudes de m'exprimer devant les médias s'il s'agit des affaires judiciaires », devait-il caler d'emblée, comme pour éviter le retour du bâton après avoir déjà pris à partie Me Fahmi Said Ibrahim pour avoir dénoncé à l'ORTC il y a quelques mois une décision de la Cour d'appel, libérant

sous caution un violeur sexuel.

« Mais la pétition qui a été signée et les propos malsains de nos confrères m'ont poussé aujourd'hui à le faire. Dans notre métier, il faut respecter l'honneur, la dignité, la délicatesse et la probité de l'avocat », poursuit-il. Il montre que le Conseil de l'ordre entend remercier les membres du barreau de Moroni qui n'ont pas signé la pétition refusant le prolongement du mandat de l'actuel bureau présidé par Me Mzimba lui-même. Lequel bureau, il faut le rappeler, le mandat a expiré depuis le mois d'avril. « Par ce refus d'adhésion, ils ont témoigné de leur attachement sans faille aux valeurs et devoirs devant présider à notre profession », s'est-il réjoui.

Si le Conseil dit adresser ses remerciements à la grande majorité des avocats signataires de la pétition pour n'avoir pas versés dans des attaques « personnelles, diffamantes et attentatoires » à l'honneur du bâtonnier de l'ordre, il regrette

l'attitude « particulière » de deux confrères, à savoir Me Moudjahidi Abdoulbastoi et Me Idriss Mze Mouigni. « Ils ont lourdement manqué à leur devoir déontologique par des interventions répétées empruntées de discourtoisies, d'insolence et de défiance, indignes de notre profession », regrette Me Mzimba, très acerbe, mais très frileux.

Le bureau de l'ordre tient à rappeler que le barreau de Moroni est avant tout une institution judiciaire composée d'auxiliaires de justice ayant tous prêtés serment devant la Cour d'appel de Moroni. Qu'à ce titre, il reste soumis comme chacun des membres qui le composent, au contrôle de la Cour d'appel comme le prévoient les dispositions des articles 38, 52 et suivants de la loi N°08-10 /AU de 2008 portant organisation de la profession des avocats en Union des Comores.

« La pétition du 26 septembre couplée des affirmations selon lesquelles le barreau est une institution



Me Mzimba devant la presse.

indépendante, dépourvue de toute interdépendance avec l'organe judiciaire, pour s'opposer à la décision de la Cour d'appel de Moroni, sont non seulement mensongers mais lourdement attentatoires au respect dû à la justice. C'est la raison pour laquelle, avec regret, le Conseil de l'ordre, dans l'intérêt de toute la profession prendra en temps et en

heure les mesures disciplinaires qui s'imposent afin de préserver l'entière intégrité du corps des avocats du Barreau de Moroni », a conclu celui qui n'a été entouré par aucun membre du Conseil lors de sa conférence.

Nassuf Ben Amad

SOCIÉTÉ

Lancement de la journée d'orientation dédiée au métier numérique

L'Actic a ouvert ce samedi 03 octobre un salon numérique qui a réuni des lycéens et des bacheliers dans le but de les encourager à s'adapter aux métiers numériques.

L'Association des TIC avec les ministères des télécommunications et de l'éducation a organisé un salon numérique dont l'objectif est de montrer aux lycéens et bacheliers les atouts liés aux domaines numériques. « Le but de cette journée est de vous faire découvrir les métiers d'aujourd'hui et de demain qui vous mettront à l'abri du chômage et qui tireront l'économie du pays vers le haut. Il ne s'agit pas là de vous imposer des choix d'études mais plutôt de partager avec vous à travers des tables rondes le champ des possibilités dans le secteur du numérique », avance Hamidou Mhoma, président



ACTIC face aux jeunes pour le numérique.

de l'ACTIC avant d'énumérer certains métiers liés à l'Internet que les jeunes peuvent se créer à la fin de leurs études. « Avec l'internet, on peut devenir développeur web, administrateur de base des données,

architectes réseaux, programmeurs de jeux vidéo, concepteurs et artistes et j'en passe. Ce sont autant des métiers porteurs », indique-t-il.

Dans cette rencontre, les participants ont pu comprendre qu'avec la

nouvelle technologie rien n'est impossible surtout quand il s'agit de créer un métier particulier. « Il y'a presque un moment que j'ai poursuivi une formation en initiation au codage HTML et CSS dédiée aux collégiens et aux lycéens des Comores. Grâce à cette formation je viens d'obtenir une attestation liée au domaine. Avec les connaissances que j'ai acquises pendant la formation, je peux me débrouiller dans la vie », témoigne Habib Mouhtar.

Sur ce côté, il faut rappeler que l'ATIC organise des formations au Comor'Lab en vue d'initier et d'accompagner les jeunes dans le domaine numérique. Sur cette optique le patron de Graphica montre qu'« il faut faire de ce pays un pays digitalisé, un pays de progrès spécial de l'économie numérique. Ainsi l'ANADEN va armer le gouvernement dans la mise en œuvre de

la stratégie nationale Comores numérique de 2028. Et de s'investir également dans le renforcement des capacités de ressources humaines dans le secteur de TIC ». Pour Hamidou Mhoma, le développement des nouvelles technologies est une aubaine pour les pays du Sud. C'est la raison pour laquelle, on encourage les lycéens et bacheliers à embrasser les formations qui vous ouvrent les portes du numérique et du digital au moment où le monde est en train de connaître une révolution numérique.

Kamal Gamal

ÉCONOMIE

Le Modec s'active pour la relance de l'économie

Le Mouvement des entreprises comoriennes a fait le tour de ses activités durant cette période de crise sanitaire de coronavirus. Eu égard aux difficultés qui gangrenent certains opérateurs, notamment les importateurs des produits carnés, le Modec mise sur le dialogue pour dénouer la situation.

Devant la presse ce vendredi 02 octobre, le mouvement des entreprises comoriennes (Modec) a fait le tour de ses activités mises en place pour

accompagner les entreprises durant cette période de coronavirus pour redresser la pente. Environ 200 personnes sont formées dans les domaines de l'artisanat, l'élevage, la couture et autres dans l'ensemble du pays. « Ces formations continuent d'ailleurs à Mohéli à l'heure où nous parlons », déclare Mouzawi Amroine. Le Modec regrette par ailleurs la décision des banques de ne pas accorder des prêts aux entreprises. « La Banque est là pour accompagner le secteur privé, donc les entreprises locales. Il est néces-

saire qu'elles apportent leur pierre au développement économique du pays », souligne-t-il.

Sur l'affaire de l'Inrape qui a interdit le dédouanement de certains produits carnés sous prétexte qu'ils seraient impropres à la consommation, le Modec va s'impliquer davantage dans le dossier. « Nous avons eu écho de l'affaire des produits carnés. Nous allons étudier de près cette affaire pour essayer d'arranger les choses. Comme vous le savez, le Modec est là pour accompagner les entreprises. Nous pre-

nons au sérieux cette histoire », avance à son tour Ben Karroo, le vice-président du Modec. Concernant les élections de l'UCCIA qui doivent se tenir d'ici une quarantaine de jours, le mouvement annonce qu'ils n'ont pas un candidat en tête et qu'il accueillera à bras ouverts le nouveau bureau pour le bien de tous. « Nous n'avons pas encore un candidat mais nous soutiendrons quiconque honorerait cette place », conclut-il.

Andjouza Abouheir

La Gazette des Comores
Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

Dhoulkamal rattrapé par son passé

Le nouveau patron de la diplomatie comorienne est accusé par le JIR d'avoir fraudé à la sécurité sociale de l'île de La Réunion pendant au moins 10 ans.

Le Journal de l'île de La Réunion, JIR, a fait des révélations pour le moins fracassantes sur le nouveau ministre des Affaires étrangères, Dhoulhir Dhoulkamal. Dans l'édition du samedi 3 octobre, le journal accuse cet ancien vice-président de l'Assemblée d'avoir indument touché des allocations sociales pendant une décennie, tout en se faisant passer pour un Mahorais. « Monsieur le ministre se palpe quelques milliers d'euros que la Sécurité sociale Réunion lui refile sans aucun

contrôle depuis 2010 au moins », révèle le media.

« Notre fraudeur a longtemps assuré avec brio la présidence aux Comores d'une commission parlementaire en charge d'enquêter sur un scandale financier lié à la citoyenneté économique... Et je vous laisse faire les commentaires non sans vous avoir précisé que si l'attestation indique que les droits de l'assuré-ministre courent jusqu'en juin 2019, ces droits-CMU-RSA-ont été immédiatement renouvelés jusqu'à plus soif », poursuit sans un ton sarcastique l'éditorialiste qui a détaillé que le mis en cause a dû, pour être éligible, se faire passer pour un Mahorais « sans le sou, sans revenus ».

Ces révélations ont provoqué

une onde de choc aux Comores. Les internautes appellent à la démission « immédiate » du nouveau patron de la diplomatie. De l'autre côté, les partisans du régime tentent tant bien que mal de jouer les pompiers sans pour autant y parvenir. Le porte-parole du gouvernement lui, a fait un parallèle et parle d'un deux poids, deux mesures entre l'affaire de son collègue et celle de l'actuel ministre français de l'Intérieur concernant une accusation de viol, harcèlement sexuel et abus de confiance qu'il aurait commis en 2009.

« Fort heureusement à l'autre ministre on reconnaît la présomption d'innocence alors qu'il y a plainte et parties civiles mais à bon banania on ne lui reconnaît pas ce

droit alors même qu'il n'y a pas eu dépôt de plainte. Ah démission quand tu nous tiens !!! », a tweeté Houmed Msaïdié, le samedi. Le lendemain c'est le secrétaire général de la présidence qui a dégainé. Sounhadj Attoumane, puisqu'il s'agit de lui, a préféré s'en prendre à Florian Philippot, ancien numéro 2 du Rassemblement National, parti d'extrême droite, qui s'est offusqué que son pays la France se laisse « marcher sur les pieds » et « ruiner ».

« Monsieur [Florian Philippot], vous parlez de fraude à la CMU de la Réunion alors que celle-ci n'a ni porté plainte & ne s'est ni prononcée. Il faut donc Mr arrêter la diffusion de ragots et garder un langage mesuré lorsque l'on connaît l'origine des pieds qui sont venus enrichir

la France ». La question qui revient et à laquelle les partisans n'ont pas encore répondu : comment une personne soupçonnée de fraude aux prestations sociales peut-il parler d'égal à égal avec Le Drian son homologue français ? Comment peut-il seulement prétendre négocier alors qu'il a fraudé la sécurité sociale de la puissance occupant Mayotte illégalement selon les Nations Unies et le droit comorien ? Et surtout, pourquoi aucun démenti de l'intéressé n'a été fait, et qu'attend le gouvernement pour réagir publiquement dans cette affaire ?

A.O Yazid

LUTTE CONTRE LE CANCER CHEZ LA FEMME

Le programme d'octobre rose dévoilé

Pour organiser la 2e édition de l'Octobre Rose aux Comores, l'Association comorienne de la lutte contre le cancer chez la femme a présenté à la presse les activités qui vont se dérouler tout au long du mois. L'association va mettre les bouchées doubles pour sensibiliser la femme sur le danger du cancer gynécologique et du sein.

Devant la presse samedi 03 octobre, l'Association comorienne contre le cancer chez la femme (Accf) a présenté le programme des différentes activités pour la 2e édition d'Octobre rose. Une caravane de sensibilisation aura lieu dans le Mboudé et le Mitsamiouli, le dimanche 4 octobre pour sensibiliser sur le cancer du sein et le cancer gynécologique. « Le cancer du sein est le plus fréquent chez la femme dans le monde et présente 25% de l'ensemble des cancers féminins. Notre pays ne fait pas exception », montre Zahara

Abdallah, membre fondatrice l'Accf.

Et pour plus de prévention, l'Association travaille en partenariat avec le centre d'imagerie du docteur Soimihi pour promouvoir la mammographie. Du 05 octobre au 05 novembre, le prix de l'examen va passer de 35.000 KMF à 20.000 KMF. « Dans le monde, on enregistre de plus en plus de patientes âgées de moins de 50 ans atteintes de cancer du sein. Il est donc fortement recommandé de voir chaque année un gynécologue pour un examen clinique des seins », poursuit-elle.

Du 10 au 11 octobre, le centre d'imagerie du Dr Soimihi organisera une journée portes ouvertes pour permettre aux femmes de découvrir la mammographie. Une journée de réflexion sur une stratégie nationale de lutte contre le cancer sera mise en avant en collaboration avec le ministère de la santé, l'association du personnel de l'OMS et les partenaires.

A travers les médias et leurs

Les organisateurs de Octobre rose contre le cancer chez la femme



caravanes, l'Accf compte sensibiliser autant de monde pour éviter tout danger. « Le but premier c'est d'informer plusieurs femmes. Comme vous le savez, la plupart des soins se

font à l'étranger et en cette période de Covid-19, il est quasi impossible d'aller se soigner. Il est triste que jusque là, le pays ne dispose pas d'un centre cancérologique »,

indique Moinchami Sultan, membre de l'association.

Andjouza Abouheir

COUR D'ASSISES

Les procès sur 4 affaires criminelles s'ouvrent ce lundi

Le procureur général a annoncé le samedi dernier que la session de la cour d'assises débutera ce lundi 5 octobre pour prendre fin le 07 octobre prochain dans le but de traduire en justice les auteurs de crimes de sang. Et la justice va se pencher sur 4 dossiers criminels dont celui de Muwo Wa Mboi, qui a assassiné sa femme enceinte.

Devant la presse le samedi 3 octobre, le procureur général a annoncé l'ouverture de la session de la cour d'assises à partir de ce lundi 05 jusqu'au 07 octobre. Durant ces trois jours, la justice va se pencher sur 4 dossiers criminels dont celui de Chamsoudine

Mmadi alias Muwo Wa Mboi accusé d'avoir assassiné sa femme enceinte en juin 2019, d'une affaire d'assassinat et de complicité (jeune



Soilihi Djae le procureur general.

homme brûlé à Panda) et d'une affaire d'homicide involontaire. « La cour d'assises est réservée pour les crimes prémédités et actes graves. Les peines peuvent aller au-delà des 40 ans d'emprisonnement voire même la peine capitale. Donc à partir du lundi, la cour va siéger sur les cas des personnes accusées de meurtre, d'assassinat ou bien d'homicide volontaire ou involontaire », annonce Soilihi Djae, le procureur.

Le procureur général a profité de cette occasion pour revenir sur la question de la surpopulation carcérale. D'après lui, un plan stratégique sera mis en place pour tenter de désengorger les lieux. « Le monde fait face à un phénomène pandémique et

les Comores ne font pas exception. Deux manières sont envisageables pour essayer de désengorger les prisons. Soit la mise en place d'un juge d'application des peines ou l'aménagement des peines. Et là, nous sommes en réflexion pour trouver une solution le plus rapidement possible », fait-il savoir. Concernant les problèmes d'eau dans ces lieux de détention, le parquetier annonce qu'un bidon-citerne sera installé à la maison d'arrêt dans les prochains jours. Pour rappel, la maison d'arrêt de Moroni compte plus de 200 occupants.

Andjouza Abouheir



BIC COMORES
GROUPE BNP PARIBAS

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement



ETUDE DE MAITRE ABDOU ELHAMID

Huissier de Justice à Moroni
00269 335 83 74
e-mail : etude_elhamid@yahoo.com

Rep : HJM/2019/174

SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE

L'An Deux Mil Dix-sept

Et le *Mardi trois décembre*
A 10 heures 53 minutes



A LA REQUETE DE :

La Banque pour l'Industrie et du Commerce (BIC) SA, au Capital de 300.000.000FC dont le siège social se trouve à Moroni, place de France, représentée par son Directeur Général

Lequel fait élection de domicile en mon étude aux fins du présent exploit ;

l'al, Maître ABDOU ELHAMID, Huissier de Justice à Moroni et y demeurant à l'immeuble RIDJALI Moroni Dar Saanda, TEL 335.83.74, soussigné :

FAIT COMMANDEMENT, et en tête des présents, laissé copie entière à :

1- Madame ADOU ZAHARA, née le 22/11/1950 à Mitsamiouli et demeurant à Moroni, de nationalité comorienne, et titulaire de la carte d'identité nationale N° 22001698820081208 NIN : 0016988, établi à Moroni le 08/12/2008

Où étant et parlant en la personne de :

Moroni - Improdoc et
MZE Djawad, son fils qui signe et
prend l'acte

2- Monsieur MZE DJAWAD, né le 01/10/1979 à Moroni et demeurant à Voldjou, de nationalité comorienne et commerçant à Moroni ;

Où étant et parlant en la personne de :

Moroni - Improdoc
et sa personne qui signe et prend
l'acte

De la grosse du 31/01/2019, dûment en forme d'exécutoire du l'arrêt N° 53/18 du 13/09/2018, rendu par la Cour d'appel de Moroni, statuant publiquement, contradictoirement en matière civile et en dernier ressort, et aux termes duquel, il est dit que :

- Reçoit l'exception d'irrecevabilité de la déclaration d'appel de Madame Zahara ADOU contre le jugement N° 170/15 du 16/09/15, rendu sur opposition de l'ordonnance d'injonction de payer N° 064 du 07/04/2015 pour forclusion conformément à l'article 15 de l'acte uniforme de l'OHADA sur le recouvrement et la déclare fondée
- Condamne l'appelant aux dépens.

Du pouvoir spécial en date du 26 novembre 2019, donné par monsieur Antoine GANGA, Directeur Général de la Banque pour l'Industrie et du Commerce (BIC) à mon ministère de dresser tous les actes de poursuite et de procéder à la saisie immobilière de la propriété dite « DJUWA NA MWEZI ».

Et à même requête, et élection de domicile que dessus, moi Huissier soussigné, porteur des pièces, et ayant pouvoir d'en recevoir et d'en donner valable quittance dit à Madame ADOU ZAHARA, suscitée que immédiatement sinon DANS UN DELAI DE VINGT JOURS (20 jours), à compter de cette signification, en vertu de ladite grosse, et en application des articles 254 et suivants de l'Acte Uniforme portant Organisation des procédures simplifiées des voies de recouvrement de l'OHADA, du commandement du présent acte, de payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de justice pour elle les sommes suivantes :

1. Principal.....	52.462.093fc
2. Requête en injonction de payer.....	150.000fc
3. Ordonnance en injonction de payer.....	6.300fc
4. Signification de l'ordonnance d'injonction de payer.....	48.000fc
5. Jugement sur opposition N° 170/15 du 16/09/2015.....	4.800fc
6. D.E.....	2.098.483,72fc
7. Signification du jugement.....	30.000fc
8. Droit proportionnel 10%.....	5.246.209,6fc
9. Arrêt N° 53/18 du 13/09/2018.....	29.400fc
10. Signification de l'Arrêt avec commandement de payer.....	52.000fc
11. Coût du présent acte.....	52.000fc
TOTAL (sauf erreur ou omission)	60.386.986,32fc

(Soixante million trois cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-six et trente-deux centimes de francs comoriens)

Sans préjudice de tous autres dus, intérêts et frais, le tout en dernier ou quittance valable ;

Faute de quoi, et sous réserve du délai fixé ci-dessus, il y sera contraint par toutes les voies de droit à toute procédure subséquente, notamment le présent COMMANDEMENT pourra être publié au Service de la Conservation de la Propriété Foncière et des Affaires Domaniales de Moroni, pour valoir saisie réelle à partir de la publication et que cette saisie portera sur le bien suivant :

DESIGNATION DE LA PROPRIETE

L'immeuble qui fait l'objet du commandement est une hypothèque de la propriété dite « DJUWA NA MWEZI » sise à La Coulée de Lave Moroni, ayant une contenance déclarée légalement de : ONZE Ares CINQUATE HUIT Centiares (11A58CA) et a été demandée en immatriculée par Madame ADOU ZAHARA, domiciliée à Moroni Préfecture du Centre, en qualité de propriétaire en vertu d'un titre de vente S/C résolutoire en date du 04/09/1991 enregistré le 04/09/1991 F° 91 N° 422 ACC dépôt Vol 8 N° 293 du 16/09/1991

Lui déclarant en outre, que le bien ci-dessus désigné sera poursuivi aux fins d'une vente aux enchères publiques devant Maître Mohamed Assoumani Abdallah, Notaire à Moroni et y demeurant au quartier Ambassadeur, près la Pharmacie Publique (Ancienne PNAC), sous les diligences de Maître MZE Azad, Avocat poursuivant ;

SOUS TOUTES RESERVES

A ce qu'elle n'en ignore, je lui ai, où étant et parlant comme ci-dessus remis et laissé copies aux requils chacune de décisions judiciaires et du pouvoir spécial ci-dessus citées, ainsi que le présent exploit dont le Coût est de *Cinquante-deux mille francs comoriens*.

Bordereau de communication des pièces

- 1- Ordonnance d'injonction de payer N° 064 du 07/04/2015, rendue par le Président du TPI de Moroni
- 2- Jugement sur opposition N° 170/15 du 16/09/2015, rendu par le Tribunal de Moroni
- 3- Arrêt N° 53/18 du 13/09/2019, rendu par la Cour d'appel de Moroni
- 4- Pouvoir spécial du 26 novembre 2019



OUVERTURE DE LA 2ÈME SESSION PARLEMENTAIRE

Six projets de lois seront examinés

Vendredi 2 Octobre dernier a été ouverte la 2ème session ordinaire de l'année. A cette occasion, le président de l'assemblée nationale a passé en revue l'actualité nationale notamment la question de la tournante de 2021. Le succès de l'organisation des examens nationaux, la gestion de la Covid19, l'apurement des salaires impayés du personnel et surtout le budget 2021.

C'est en présence des membres du Gouvernement et des Représentants des missions diplomatiques et des organismes internationaux, malgré les contraintes liées à la crise sanitaire du Covid19, que la 2ème session ordinaire 2020 est ouverte ce premier vendredi du mois d'octobre. Une 2ème session ordinaire habituellement appelée session budgétaire. Ce qui signifie que le principal point de l'ordre du jour porte sur l'examen du projet de loi des Finances. Le président de l'assemblée nationale annonce que les députés examineront aussi le projet de loi rectificatif du budget 2020.

De même que six projets de loi que la précédente session n'avait pas eu le temps d'examiner. Il cite entre autres le projet de réactualisation du Code pénal en rapport avec



Séance d'ouverture de la 2e session parlementaire 2020.

la multiplication des agressions sexuelles sur les mineurs et les femmes, le nouveau Code de l'Information, la loi portant organisation et fonctionnement des partis et groupements politiques adaptée au nouveau contexte institutionnel du pays, et un cadre juridique rénové de l'Université des Comores.

Sur le plan politique, le président de l'assemblée nationale regrette qu'il y a des comoriens vivant à l'extérieur qui doivent être

rapatriés et répondre de leurs actes devant les tribunaux. Parce que selon Moustadrane Abdou, ces gens là après avoir déserté eux-mêmes le terrain politique intérieur se permettent d'entretenir un calendrier politique qui ne serait pas conforme à celui de la Constitution en vigueur depuis le référendum du 30 juillet 2018. « Depuis leur exil doré à l'étranger, ils ne font que jouer au pyromane, en faisant feu de tout bois, pour semer zizanie et discorde

dans le pays. Nous rappelons que la paix, la sécurité et la stabilité de notre pays n'ont pas de prix ». Et de marteler que le premier cycle de la tourmente présidentielle avec mandature présidentielle, s'achève en mai 2024 et le prochain mandat renouvelable débutera le 26 mai 2024, et qu'en 2025 auront lieu les élections des députés et des Conseils communaux. « Tout autre discours en la matière relève de la démagogie, et de la manipulation »,

précise-t-il avant d'ajouter que ceux qui aspirent à le conquérir par la voie des urnes doivent être patients et s'investir utilement auprès du peuple pour mériter sa confiance.

Sur le plan social, le discours du président de l'assemblée note deux motifs essentiels de satisfaction. Il s'agit en premier lieu, du succès remarquable de l'organisation des examens nationaux, sous Covid-19. M. Moustadrane salue la levée de certaines mesures restrictives, comme la réouverture des mosquées, des frontières aériennes, de manière progressive. Mais il appelle à la vigilance et à l'esprit de responsabilité de la population.

Le président de l'assemblée salue l'initiative gouvernementale du lancement d'une campagne de sensibilisation en faveur de l'emploi des jeunes, et sur les autres priorités du plan intérimaire de développement 2020-2024. « Nous saluons cette initiative originale impulsée par le chef de l'Etat, par son approche pragmatique pédagogique, qui permettent de vulgariser la politique de développement du pays en incitant les différents acteurs et autres bénéficiaires des projets, à en prendre connaissance pour mieux s'en approprier », avance-t-il.

Ibnou M. Abdou

Offre d'emploi : L'Exim Bank Comores SA recrute un Directeur des Ressources Humaines H/F.

I. GENERALITES :

- **Titre de poste** : Directeur(trice) des Ressources Humaines
- **Type de contrat** : CDI avec 6 mois de probation.
- **Lieu d'affectation** : Moroni Place de France

II. DESCRIPTIF DU POSTE

Le but du poste est de gérer les aspects opérationnels généraux du département des ressources humaines, tels que les procédures, les projets et planifications, la rémunération et avantages, ainsi que de garantir l'administration efficace des employés dans l'entreprise. Il/elle conseil la Direction en matière de ressources humaines et organise les événements et programmes collectifs afin de renforcer l'engagement des collaborateurs.

RESPONSABILITÉS

- Coordonner et gérer tous les avantages sociaux tels que l'assurance médicale, la gestion des congés, l'assistance funéraire, les prêts au personnel, l'assurance-vie, l'indemnisation des travailleurs, la caisse de prévoyance sociale et toutes autres indemnités.
- Superviser l'ensemble du processus de recrutement et de séparation
- Préparer, soumettre et présenter les rapports au Comité de Direction et au Conseil d'Administration.
- Assurer la mise en place d'un programme de motivation des employés.
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) : Soutenir la croissance et la stabilité des besoins de l'entreprise par le recrutement / la formation et la gestion du personnel.
- Organiser la concertation et le dialogue social avec les membres du personnel ou leurs représentants.
- Superviser la gestion administrative du personnel et la paie.
- Concevoir et faire évoluer la politique salariale.

III. PROFIL RECHERCHÉ

Il/elle doit posséder un très bon sens relationnel et d'excellentes qualités humaines. Étant amené à gérer les conflits internes de la société, il/elle doit également faire preuve de beaucoup de tact, de diplomatie et savoir être à l'écoute des autres.

- Avoir une formation de niveau : Minimum BAC+4 en ressources humaines. Droit des affaires, Droit du travail, Droit Social, Sciences Humaines ou GEA.

- Expérience requis : 5 années dans le domaine de compétence requis.
- Langues : Français courant (lu, parlé et écrit), Anglais courant (lu, parlé et écrit)

IV. PIÈCES À FOURNIR :

- 1- Curriculum Vitae,
- 2- Lettre de motivation,
- 3- Copie de la carte d'identité nationale,
- 4- Certificat de travail/ attestation de stage,
- 5- Copie certifiée du/des diplôme(s) ou certificat(s) requis.

V. DEPOTS DES DOSSIERS :

- Par courriel à : secretaire-dn@eximbank-tz.com
- Au secrétariat d'Exim Bank Comores SA sise à Place de France Moroni
- À l'agence d'Exim Bank de Mutsamudu et de Moheli

Date limite : Le Vendredi 16 Octobre à 16h00mn

Tel : 773 94 01/02

N.B.- Toutes les étapes de sélection vont se dérouler en Union des Comores. – Tout dossier incomplet ou déposé après la date limite ne sera pas examiné. – Seuls les candidats retenus seront contactés.



UNION DES COMORES
Unité-Solidarité-Développement

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

BANQUE CENTRALE des COMORES (BCC)

Projet d'Appui au Développement du secteur Financier (PADSF)- P166193

AVIS GÉNÉRAL DE PASSATION DES MARCHÉS

Date de l'avis : 25 Septembre 2020

Crédit No : V2770

1. L'Union des Comores a sollicité un financement auprès de l'Association internationale de développement d'un montant équivalant à vingt millions de dollars (20 millions USD), pour financer le projet d'Appui au Développement du Secteur financier (PADSF – P166193), et se propose d'utiliser ces fonds pour régler des fournitures, travaux et services devant être acquis dans le cadre de ce projet. Ce projet sera financé conjointement par un don et un crédit.

2. Objectif :

Ce projet d'investissement est conçu pour soutenir le développement du secteur financier compatible avec une croissance inclusive. Plus précisément Le Projet d'Appui au développement du secteur financier (P166193) vise à accroître l'efficacité de la prestation de services financiers pour l'inclusion financière des ménages et des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que la stabilité financière dans l'Union des Comores.

En somme les activités du projet faciliteraient l'accès au système financier et l'utilisation des services financiers. Le projet investira dans les infrastructures financières (SAT +, système bancaire de base pour la BCC, et un switch national de paiement de détail), l'éducation financière, et la prise en charge des comptes de transaction de base (CTB) et la numérisation des institutions financières et des flux de paiement. Le projet soutiendra l'amélioration de la stabilité et l'intégrité financière pour encourager la confiance dans les services financiers et donc en booster la demande et l'usage, grâce à des investissements dans les systèmes informatiques pour la supervision (application pour la supervision bancaire et registre de crédit) et une assistance technique qui renforcera la capacité de la BCC grâce au soutien d'un conseiller résident. Le projet mettra en œuvre les recommandations de l'évaluation nationale des risques et le renforcement des capacités sur l'analyse financière des transactions suspectes.

3. Le projet comprendra les composantes suivantes :

**** Composante 1 : Développement de l'infrastructure du système de paiement et inclusion financière**

- Automatisation des transactions interbancaires et développement des paiements numériques.
- Facilitation de l'accès et l'usage des services financiers numériques
- Amélioration de la stabilité et l'intégrité financières

**** Composante 2 : Gestion de projet**

- Appui à la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet.
4. Les consultants/fournisseurs/entrepreneurs intéressés pour chaque activité ci-dessous doivent fournir les informations prouvant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, CV, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience, etc...).

a) Consultant Individuel

- Diagnostic de la Centrale des Risques et Incidents de Paiement (CdRIP) et appui à son amélioration
- Conseiller permanent pour aider au renforcement des capacités de supervision bancaire sur pièces et sur place
- Renforcement des capacités de la BCC

- Faciliter les paiements numériques interopérables via un switch
- Assistance Technique sur le cadre réglementaire et de surveillance
- Auditeur Interne
- b) Bureau d'étude**
- Conception et mise en œuvre d'un programme d'éducation financière et numérique axé sur les femmes
- Renforcement des capacités pour soutenir et suivre les efforts des institutions financières pour l'accès aux CTB
- Assistance Technique pour la Numérisation des virements bancaires via SAT +
- Auditeur externe

c) Appel d'offre International

- Adoption d'un logiciel de supervision bancaire pour la surveillance prudentielle
- Matériel et logiciels SAT +
- Acquisition Système bancaire de base de la BCC
- Matériel et logiciels pour la numérisation des institutions financières non bancaires afin de prendre en charge les paiements numériques

d) Des consultations de fournisseurs sont prévues en vue de l'acquisition de matériels informatiques, des véhicules et de divers équipements conformément aux Directives de la Banque Mondiale pour la passation de marchés de fourniture.

e) Des consultations de fournisseurs sont prévues également pour des travaux de construction et des réhabilitations.

5. Le projet PADSF invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

6. Les marchés financés par ce don/crédit seront passés conformément aux procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés d'un financement de projet d'investissement (FPI) de juillet 2016 et les mis à jour de Novembre 2017 et Août 2018.

7. Les avis relatifs aux différents marchés qui doivent être passés conformément aux procédures d'appel à la concurrence internationale de la Banque mondiale seront publiés, au moment opportun.

8. Les soumissionnaires potentiels satisfaisant aux critères de provenance souhaitant figurer sur la liste des destinataires d'avis de présélection/d'appel d'offres dans le cadre des procédures d'appel à la concurrence internationale, ou ceux ayant besoin de renseignements complémentaires, devront s'adresser à l'adresse ci-dessous.

Les manifestations d'intérêts doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **09 Octobre 2020 à 10heures 00 min, heure locale de Moroni – Union des Comores :**

A Madame la Coordinatrice du projet d'Appui au Développement du secteur financier (PADSF) - Banque Centrale des Comores – Place de France – Moroni – Tel : 773 10 02 - Poste 173 – Email : Anfifa.UGP@banque-comores.km